



## DÉLIBÉRATION N°2024-016 - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF D'AMENAGEMENT DES VESTIAIRES DU LANDAS

Le 10 avril 2024, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 4 avril 2024

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	22
Excusés	11

**Présents :**

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Stéphane MÉREL  
 Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Jean-François GAUTIER  
 Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON  
 Mme Souad TERRASSIN - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD  
 M. Erwan TANNNEAU - M. André THIBAUDEAU

**Excusés :**

M. Philippe ROUAUD (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)  
 Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)  
 M. Christian BURLLOT (pouvoir à M. Jean-François GAUTIER)  
 Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)  
 M. Gabriel DUVAL (pouvoir à Mme Souad TERRASSIN)  
 Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)  
 M. Sébastien COIRRE (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
 Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
 M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)  
 M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à Mme Sabrina DUVAL)  
 Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à M. André THIBAUDEAU)

**Secrétaire de séance :**

Mme Sabrina DUVAL

**Rapporteur :**

M. Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances

Il est rappelé le projet d'aménagement des vestiaires du Landas consiste à équiper les installations sportives existantes (salle de tennis et équipements extérieurs) de vestiaires supplémentaires, auxquels seront intégrés de nouveaux espaces de rangement. Il s'agit de répondre à la fois à la pratique d'Education Physique et Sportive du collège et du lycée et à la pratique sportive associative présente sur le site en soirée, le mercredi toute la journée et le week-end.

Le montant prévisionnel des travaux en phase Avant-Projet Détaillé (A.P.D.) retenu pour calculer les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élève à 1 919 416.14 € H.T, soit 2 303 299.36 € T.T.C.

VU les articles L. 2432-1, L. 2432-2 et R. 2432-2 à R. 2432-7 du Code de la Commande publique ;

VU la délibération municipale n°2022-131, du 14 décembre 2022, approuvant l'opération d'aménagement des vestiaires du Landas ;

VU la délibération municipale n°2023-061, du 24 mai 2023, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des vestiaires du Landas à SET ARCHITECTE, pour un montant de 144 000 € HT, soit 172 800 € TTC ;

CONSIDERANT l'article 7 du cahier des clauses administratives particulières dudit marché, stipulant que le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre et le forfait définitif sont arrêtés par avenant ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre d'aménagement des vestiaires du Landas, afin d'arrêter le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre ;

CONSIDERANT l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations au budget 2024 ;

## **DÉLIBÉRÉ**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver l'Avant-Projet Définitif et le cout prévisionnel d'aménagement des vestiaires du Landas, d'un montant de 1 919 416.14 € H.T, soit 2 303 299.36 € T.T.C.
- > De conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des vestiaires du Landas, fixant ainsi le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre dudit marché :

Désignation	Montant H.T. en €
<b>Montant initial</b> de rémunération du maître d'œuvre, suivant le coût prévisionnel des travaux estimé par l'assistance à maîtrise d'ouvrage	144 000 € H. T
<b>Avenant n°1</b> (ajustement coût des travaux en phase APD)	20 747.44 € H. T
<b>Montant définitif</b> des honoraires de maîtrise d'œuvre, après ajustement du coût des travaux (phase APD) à hauteur de 1 919 416.14 € H.T.	164 747.44 € HT

- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 11 avril 2024

Le secrétaire de séance,  
Sabrina DUVAL

Le Maire,  
Danielle CORNET



Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :  
- De la transmission au contrôle de légalité le : 11/04/2024  
- De la publication ou notification le : 12/04/2024

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.